

L'EUROPE EN BREF



Lettre d'information bimensuelle de la délégation
Auvergne - Rhône-Alpes à Bruxelles



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

N°73 du 15 mars 2019

UNE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, UN EXEMPLE À SUIVRE POUR LA CONSOMMATION DES CRÉDITS EUROPÉENS



Le dernier comité de suivi a mis en avant les performances de la Région et les points forts de la récente révision des programmes.

« La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut être citée en exemple », a souligné le représentant de la Commission européenne à l'occasion du comité de suivi des programmes européens 2014-2020 qui s'est tenu le 8 mars dernier à l'Hôtel de Région à Lyon.

Ce comité de pilotage qui réunit régulièrement les partenaires régionaux et la Commission européenne était co-présidé par Yannick Neuder, Vice-Président de la Région délégué à l'Enseignement supérieur, la Recherche, l'Innovation et aux Fonds européens et Jean-François Bénévisse, Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

L'état d'avancement des programmes régionaux est très satisfaisant, comme en témoignent par exemple les 70% de crédits engagés sur le programme auvergnat depuis le lancement de la programmation en 2014.

Forte de cette dynamique et pour s'assurer que l'intégralité des fonds [FEDER/FSE/IEJ](#) sera consommée, la Région a lancé un exercice de révision des programmes en 2018 afin de redéfinir les besoins prioritaires de ses territoires.

Les priorités qui ont dicté les modifications de programmes ont été précisées par le Vice-Président Neuder : « Menée en concertation avec les élus locaux et nos partenaires, notamment la Commission européenne, cette révision permettra de renforcer nos actions pour résorber les fractures numériques, médicales, et énergétiques d'Auvergne-Rhône-Alpes ». Plusieurs mesures vont ainsi être abondées telles que l'efficacité énergétique dans le bâtiment, les usages numériques, le tourisme et la requalification des friches.

ARTICLES

PIB RÉGIONAL : STABILITÉ POUR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Comme chaque année, Eurostat a publié ses indicateurs consolidés pour 2017 en termes de PIB régional.

Le 26 février dernier, [Eurostat](#), l'organisme statistique de la Commission européenne, a publié ses statistiques régionales qui reflètent la situation des années précédentes. Au jeu des comparaisons, des écarts très importants demeurent : en matière de [PIB régional par habitant](#), Londres tient la tête du classement avec un indice de 626 % de la moyenne européenne, le même indice pour la région centre méridional de Bulgarie étant de 35 % !

Comme l'année dernière, la région Auvergne-Rhône-Alpes se situe à la moyenne européenne (avec un indice de 100%), et reste la seconde région française derrière Ile-de-France (177%), dixième du classement. De manière générale, les écarts qui subsistent entre régions européennes militent pour la reconduction d'une politique de cohésion forte.

UNE INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE ABOUTIT À LA RÉVISION D'UNE DIRECTIVE



L'initiative citoyenne Right2Water a conduit à la révision des normes en matière d'eau potable.

« Une eau potable sûre et propre » annonce le [communiqué de presse](#) du Conseil, qui a validé le 5 mars dernier la refonte des normes relatives à l'eau potable. Elle concerne la mise à jour des anciennes normes, l'optimisation des contrôles et la prise en compte des risques en matière de surveillance.

L'objectif de la [révision de la directive](#) est de « pouvoir boire de l'eau sans inquiétude où que l'on soit en Europe » et découle de [l'initiative Right2Water](#), lancée en 2013 pour un véritable « droit à l'eau » qui, il faut le noter, est la première [initiative citoyenne européenne](#) qui produit des effets concrets. Il faudra cependant attendre l'élection du nouveau Parlement européen en mai 2019 pour que soient engagées les négociations interinstitutionnelles en vue de l'adoption finale de la directive eau potable révisée.



LA COMMISSION PRÉSENTE SON BILAN D'ÉTAPE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La Commission européenne a publié un rapport complet sur la mise en œuvre du [plan d'action en faveur de l'économie circulaire](#) qu'elle a adopté en décembre 2015.

Ce rapport présente les principaux résultats de la mise en œuvre du plan d'action et expose les défis qui se posent pour ouvrir la voie à une économie circulaire neutre pour le climat et compétitive.

En 2016, les secteurs pertinents pour l'économie circulaire employaient plus de quatre millions de travailleurs, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 2012. La circularité a aussi laissé entrevoir de nouvelles possibilités commerciales, permis l'émergence de nouveaux modèles d'entreprise et créé de nouveaux marchés, au sein de l'Union et en dehors. En 2016, des activités circulaires telles que la réparation, le réemploi ou le recyclage ont généré près de 147 milliards d'euros en valeur ajoutée tout en représentant des investissements d'une valeur de 17,5 milliards d'euros environ.

Les résultats de ce rapport ont été examinés lors de la [conférence annuelle des acteurs de l'économie circulaire](#) à Bruxelles les 6 et 7 mars derniers. Toutefois, malgré l'indéniable volontarisme de ce rapport, le chemin est encore long. En effet, seulement 12% des ressources en matériaux utilisés provenaient de produits recyclés et de matériaux valorisés.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE : SOYEZ VIGILANTS !



Les [derniers chiffres](#) de la Commission européenne concernant la protection des consommateurs du commerce en ligne font état de nombreuses irrégularités !

Au cours du mois de décembre dernier, ce ne sont pas moins de 560 sites de commerce en ligne, à travers l'ensemble du territoire de l'Union, qui ont été passés au peigne fin. Certains commercialisent de l'habillement, d'autres des produits culturels, d'autres enfin du contenu et/ou des services.

Pour [Vera Jourova](#), commissaire européenne en charge de la Justice, des consommateurs et de l'égalité de genres, le constat est sans appel : plus de la moitié des sites contrôlés présentent des irrégularités aux règles de la protection du consommateur. Les dysfonctionnements les plus nombreux concernent les prix, certaines promotions pouvant se révéler plus onéreuses que le prix initial, ainsi que l'information relative aux rétractations ou aux litiges après paiement. La Commissaire, qui s'est déclarée « consternée », va demander à ses services des mesures susceptibles de mettre fin aux pratiques frauduleuses.

LANCEMENT DU CONCOURS EUROPÉEN DE L'INNOVATION SOCIALE



La Commission européenne lance le concours de l'innovation sociale 2019 sur le thème des déchets plastiques.

L'édition 2019 du [concours européen de l'innovation sociale](#) a été lancée le 28 février par la Commission européenne. Le thème de cette septième année est « le défi des déchets plastiques ». Les compétiteurs devront proposer des solutions innovantes, durables et répliquables pour réduire la consommation de produits plastiques à usage unique, recycler et réutiliser les déchets plastiques existants.

Les trois premières propositions seront récompensées d'une somme de 50 000€, et cette même somme sera remise en 2020 au projet ayant eu l'impact social le plus significatif parmi les 30 demi-finalistes sélectionnés. Les candidats souhaitant participer ont jusqu'au 4 avril 2019 pour candidater.

UN LIVRE BLANC POUR VALORISER L'EMPLOI À DOMICILE



La Commission européenne s'est déclarée sensible aux préconisations du Livre blanc de la Fédération européenne des emplois de la Famille ([EFFE](#)).

C'est au [Conseil économique et social européen](#) que la [Fédération européenne des emplois de la Famille](#) a [présenté](#) son [livre blanc](#) le 6 mars dernier. Destiné à promouvoir l'emploi à domicile entre particuliers, il milite pour un cadre européen tenant compte à la fois de la protection sociale des salariés et de la simplification de la gestion des emplois pour les employeurs. Pour l'EFFE, ce cadre permettrait le développement d'un secteur au potentiel considérable.

La [commissaire européenne en charge de l'Economie et de la société numériques](#), Mariya Gabriel, qui était présente, a assuré que la Commission considérerait l'avenir de l'emploi à domicile « très au sérieux » et a remercié l'EFFE de mettre en valeur l'Europe numérique inclusive et sociale avec le Livre blanc.



RUBRIQUES



LE SAVIEZ-VOUS ?

CAPITALE EUROPEENNE DU TOURISME INTELLIGENT : QUI APRES LYON ET HELSINKI ?

L'appel à candidatures 2019 est ouvert jusqu'au 10 mai tandis que Lyon profite des avantages de son titre.

Alors que Lyon a accueilli en février dernier devant le musée des Confluences [la sculpture « capitale européenne du tourisme »](#), elle a également occupé avec la co-lauréate du titre 2019, Helsinki, la place d'honneur du [salon mondial des professionnels du tourisme](#), qui s'est tenu à Berlin. Les deux Villes ont pu présenter à un parterre de journalistes et de professionnels du secteur les mesures mises en place sur leurs territoires. Pour succéder à ces premières capitales européennes du tourisme intelligent, la compétition a été lancée le 26 février. Pour postuler à l'édition 2020, toutes les informations sont [ici](#).



L'EUROPE À VOTRE PORTÉE

Vous cherchez un financement dans le domaine des infrastructures de services numériques ?

L'appel à propositions 2019 du volet Télécommunications du Mécanisme européen d'interconnexion a été publié. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).



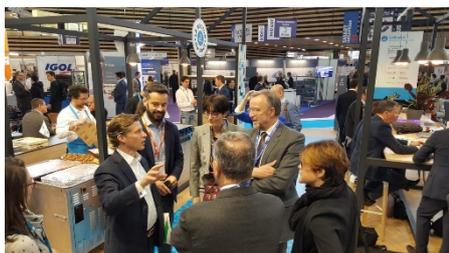
DICO DE L'EUROPE

« BACKSTOP »

Afin d'éviter que la frontière entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande ne redevienne après le Brexit une « véritable » frontière, imposant droits de douanes et contrôles lors de la traversée, une solution provisoire serait de maintenir le Royaume-Uni dans un « filet de sécurité » appelé « backstop » en anglais [comme le propose l'Union européenne](#).

Tant qu'aucune autre solution satisfaisante ne sera trouvée, l'UE et le Royaume-Uni resteraient regroupés dans un *"territoire douanier unique"*, en contrepartie de quoi le Royaume-Uni appliquerait le tarif douanier extérieur européen à l'égard des Etats tiers ainsi que les normes européennes en matière sociale, environnementale etc... Cette question qui faisait encore l'objet de tractations le 8 mars dernier est un enjeu majeur qui a été décisif dans le rejet par les députés britanniques de l'accord de retrait le 12 mars.

BRUXELLES DANS NOTRE RÉGION



SALON GLOBAL INDUSTRIE : UNE ÉDITION À FORTE DIMENSION EUROPÉENNE

La présence de représentants européens a contribué à la réussite de Global Industrie.

Du 5 au 8 mars dernier avait lieu la deuxième édition du [salon Global Industrie](#) à Lyon. La Région Auvergne-Rhône-Alpes et [l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises](#) pour qui le développement de l'industrie en région constitue une priorité, s'y sont fortement mobilisées.

À noter plusieurs temps forts, notamment l'accueil de délégations des [Quatre Moteurs pour l'Europe](#) et de la Suisse, l'organisation d'une [conférence internationale](#) sur l'industrie du futur le 6 mars, une rencontre inter clusters Union européenne-Taïwan et des rencontres d'affaires, les 6 et 7 mars.

Le Premier Vice-président de la Région, Etienne Blanc et la Vice-présidente déléguée aux Entreprises, à l'Emploi, au Développement économique, au Commerce, à l'Artisanat, et aux Professions libérales, Annabel André-Laurent ont assuré l'accueil des délégations européennes. La session conjointe Quatre Moteurs/Suisse a, notamment, permis d'échanger sur les politiques dédiées à l'industrie du futur mises en place par chaque région. La rencontre inter clusters Union européenne-Taïwan et les rencontres d'affaires, mises en place via les réseaux européens [European Cluster Collaboration Platform](#) et [Enterprise Europe Network](#), ont rassemblé au total plus de 500 participants du monde entier.

La Commission européenne était notamment représentée par Slawomir Tokarski, directeur à l'innovation et la fabrication avancée de la [Direction générale GROW](#). Samy Kéfi-Jérôme, Conseiller délégué à l'e-administration de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a quant à lui participé à la rencontre interclusters Union européenne-Taïwan. Enfin différentes sessions ont été dédiées à des points d'étape sur des projets. Une réunion du nouveau sous-groupe digitalisation des entreprises de la [stratégie macrorégionale alpine](#) a notamment permis de valoriser deux projets [Interreg Espace alpin](#), [Triple Wood](#) et [Greencycle](#).

Enfin, l'Agence a profité du salon pour organiser un comité technique du projet [Smart-Space](#), « fabrication intelligente pour les PME de l'espace alpin », dont elle fait partie, et qui est également financé via le programme européen Interreg espace alpin.

NOTRE RÉGION À BRUXELLES



LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ AXELERA PRÉSENT À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Axelera a présenté ses actions en faveur de l'économie circulaire.

La Commission européenne a organisé les 6 et 7 mars dernier une conférence annuelle pour les acteurs de l'économie circulaire, au regard du plan qu'elle a adopté en 2015, afin d'en faire un point d'étape. Si l'enjeu progresse au sein du continent avec de nombreuses initiatives locales, la nécessité reste de mettre en réseau les acteurs de la filière pour assurer de façon plus fluide les chaînes de valeurs sur le plan industriel.

Le pôle de compétitivité Axelera a été convié sur un atelier pour présenter à la fois ses actions et sa vision du point de vue d'un acteur de l'écosystème régional d'Auvergne-Rhône-Alpes en contact avec les entreprises. Les questions de digitalisation et de partages des données ont largement été abordées.



LYON S'ENGAGE SUR LE SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

La Métropole de Lyon met le cap sur la solidarité et l'inclusion.

Le Président du Grand Lyon, David Kimelfeld, a signé [un engagement fort](#) en faveur de cinq principes du socle européen des droits sociaux : le soutien actif à l'emploi, l'égalité des sexes, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'accueil et l'aide à l'enfance, le logement et l'aide aux sans-abri.

La Métropole de Lyon est ainsi la vingt-et-unième Ville européenne à s'engager dans la démarche initiée par le réseau des villes européennes [Eurocities](#) "Des villes inclusives pour tous : les droits sociaux dans ma ville" qui a été [officiellement lancée au Parlement européen le 21 février dernier](#), événement au cours duquel les Villes signataires ont rappelé la pertinence de l'échelon local pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux.

Les 21 Villes signataires se sont d'ores et déjà engagées à investir 4,32 millions d'euros sur cinq ans. À noter que la Métropole de Lyon organisera le 5 juin prochain le Sommet des Métropoles européennes autour du thème des politiques sociales inclusives et territorialisées.

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)